

LE RAPPORT ADMINISTRATIF ET FINANCIER DU DIRECTEUR



**EXERCICE
2023**

Rapport Administratif et Financier du Directeur

2024

Article R 641-5 du code de la sécurité sociale

1. ACTUALITE DE LA CAISSE

2. DONNEES SUR LES AGENTS GENERAUX

3. REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE COMPLEMENTAIRE (RCO)

4. REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE DES PROFESSIONS LIBERALES (RBL)

5. REGIME D'ASSURANCE INVALIDITE-DECES (RID)

6. RESERVES, PLACEMENTS ET ACTIFS DE LA CAISSE

7. ACTIVITE DES COMMISSIONS TECHNIQUES ET SOCIALES

8. GESTION ADMINISTRATIVE

9. INDICATEURS DE QUALITE ET SATISFACTION

❖ L'actualité des régimes

L'actualité de la CAVAMAC a été avant tout celle de la réforme des retraites avec de premiers effets à compter du 1^{er} septembre 2023.

Cette réforme modifie les règles du régime de base, et a conduit le Conseil d'Administration de la caisse à apporter des modifications aux statuts du régime complémentaire (encadré).

Le report de l'âge qui est la mesure emblématique de la réforme n'emporte pas d'effets financiers sur le régime complémentaire, le recul de l'âge de départ de l'âge est compensé (moindres dépenses) par des retraites versées plus conséquentes par le jeu des moindres décotes et des années de travail supplémentaires.

Les principaux effets de la réforme vont se faire sentir à partir de 2024.

Les années 2022 et 2023 resteront dans les annales comme des années marquées par une forte inflation, qui a atteint son pic fin 2022, début 2023 pour décélérer ensuite sous l'effet des politiques de remontées des taux d'intérêt.

Les conséquences pour le régime de retraite ont été que le maintien du pouvoir d'achat des retraites s'est traduit par une augmentation plus rapide des dépenses que des recettes. L'assiette des commissions des agents a progressé significativement mais pas à la hauteur de l'inflation constatée.

La dégradation en 2023 des comptes techniques a conduit le conseil d'administration à être prudent dans sa décision de revalorisation des pensions à un niveau légèrement inférieur à celui de l'inflation pour 2024 (4,3 % au 1^{er} janvier contre 5,3 %).

Les revalorisations des pensions sur 2023 et 2024 ont ainsi atteint 9,1 % (contre 10,1 % pour l'inflation prise en référence).

La fin de la croissance des taux directeurs des banques centrales, associée à la résilience des économies, ont eu des effets très bénéfiques sur les marchés financiers. Les réserves de la CAVAMAC ont pu ainsi se reconstituer

La profession s'est montrée résiliente, le nombre d'agents progresse en 2023, certes plus lentement que les deux années précédentes, atteignant 12 360 actifs en fin 2023.

La réforme des retraites et les mesures applicables au régime complémentaire

Les principales mesures de la réforme des retraites concernant le régime de base

A compter du 1er septembre 2023, le relèvement progressif de l'âge de départ en retraite.

L'âge légal sera progressivement relevé à compter du 1er septembre 2023, à raison de 3 mois par année de naissance. Il sera ainsi fixé à 63 ans et 3 mois en 2027, puis atteindra 64 ans en 2030. L'âge légal de 64 ans s'appliquera aux personnes nées en 1968.

Le mécanisme des départs anticipés est ajusté à la nouvelle réglementation.

Le fait d'avoir travaillé avant 21 ans permettra de bénéficier de partir avant 64 ans sous certaines conditions (exemple du départ à 60 ans pour celui qui a au moins 4 trimestres validés avant 18 ans

La durée d'assurance requise pour bénéficier d'une retraite à taux plein va augmenter plus vite que prévu.

La loi Touraine de 2014 prévoyait de la faire passer de 42 ans à 43 ans (172 trimestres) d'ici à 2035. Cette transition sera accélérée dès septembre au rythme d'un trimestre par génération. Désormais, il faudra avoir travaillé 43 ans dès 2027. Les personnes qui n'ont pas atteint ce seuil de 43 ans pourront tout de même bénéficier d'une retraite à taux plein, en partant à 67 ans, l'âge d'annulation de la décote qui reste inchangé.

D'autres mesures sont inscrites dans la loi.

Celle de la **majoration des pensions pour trois enfants** pour les bénéficiaires du régime de base sera ouverte aux nouveaux pensionnés.

Enfin, la réglementation du **cumul emploi retraite** devient plus attractive en ouvrant aux personnes, qui remplissent les conditions pour le cumul emploi retraite intégral, la possibilité de percevoir des droits à retraite en s'ouvrant à terme une seconde pension.

Les mesures portant sur le régime complémentaire

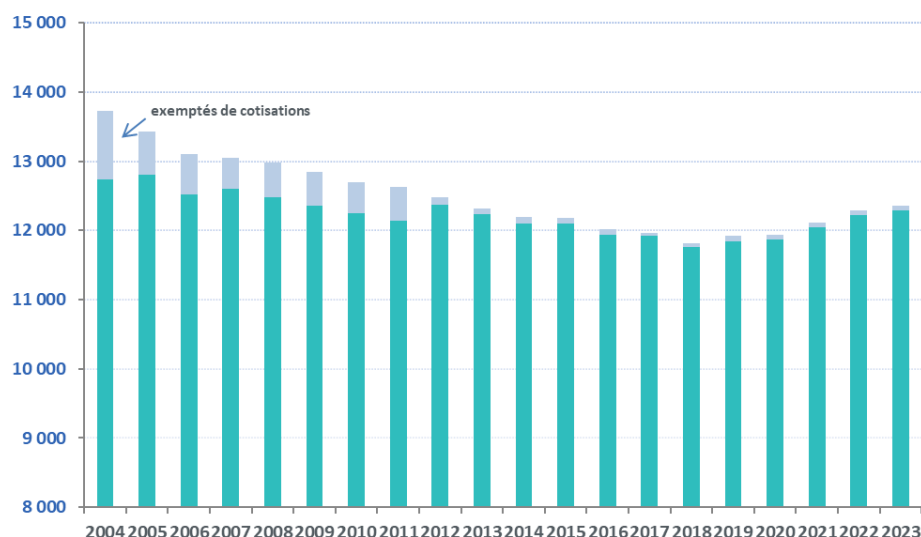
L'âge légal de départ passera progressivement à 64 ans dans les mêmes conditions que pour le régime complémentaire. L'âge du taux plein reste fixé à 67 ans. La décote du régime complémentaire est calculée sur une base trimestrielle et non plus annuelle.

Il sera possible pour les agents bénéficiant d'une carrière longue au niveau du régime de base de faire valoir leurs droits auprès du régime complémentaire à partir de 62 ans en supportant une décote de 15% de ses droits par rapport à une pension à taux plein.

Enfin la mesure de cumul emploi retraite ouvrant des droits est également ouverte au niveau du régime complémentaire (dans une limite de 5% du PASS, comme pour le régime de base).

La stabilisation démographique de la profession se confirme.

Effectifs cotisants au RCO - CAVAMAC depuis 2004



Le mouvement timide de remontée progressive du nombre d'agents en activité qui avait commencé en 2018 se poursuit en 2023 pour atteindre 12 363 agents, retrouvant son niveau atteint en 2013. La vitalité des réseaux vie explique ce phénomène mais aussi la fin des fermetures ou regroupements d'agences dans certains grands réseaux. De plus, la politique de remplacement des agents ayant des agences importantes par deux agents participe également à ce mouvement.

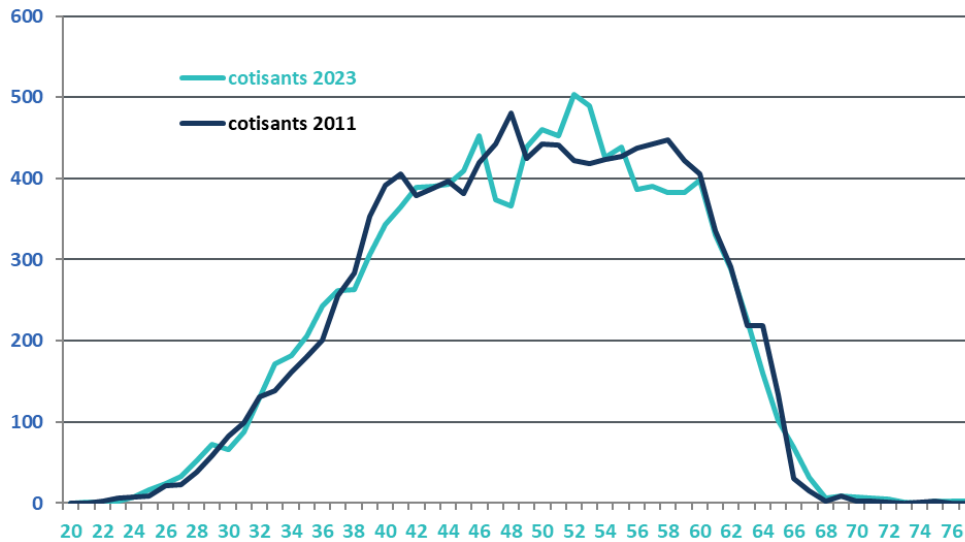
Dans le même temps, le statut de conjoint collaborateur poursuit sa marginalisation (123 en 2023). Les conjoints collaborateurs cotisants au RCO, ont vu leur nombre diminuer de 69 % entre 2010 et 2023. Ce mouvement se trouve renforcé par la loi en faveur des indépendants qui limite ce statut à une durée maximale de 5 ans.

Les caractéristiques socio-démographiques des cotisants sont stables, l'entrée dans la profession se fait en moyenne à 38,8 ans, et l'âge moyen de la profession est de 49,1 ans. La pyramide des âges est très stable sur 10 ans. L'âge moyen de départ à la retraite après une hausse régulière se stabilise pour atteindre 64 ans et 9 mois, hausse en lien avec l'augmentation progressive de 2 ans des conditions d'âge pour l'obtention du taux plein (62/67 ans) du régime complémentaire.

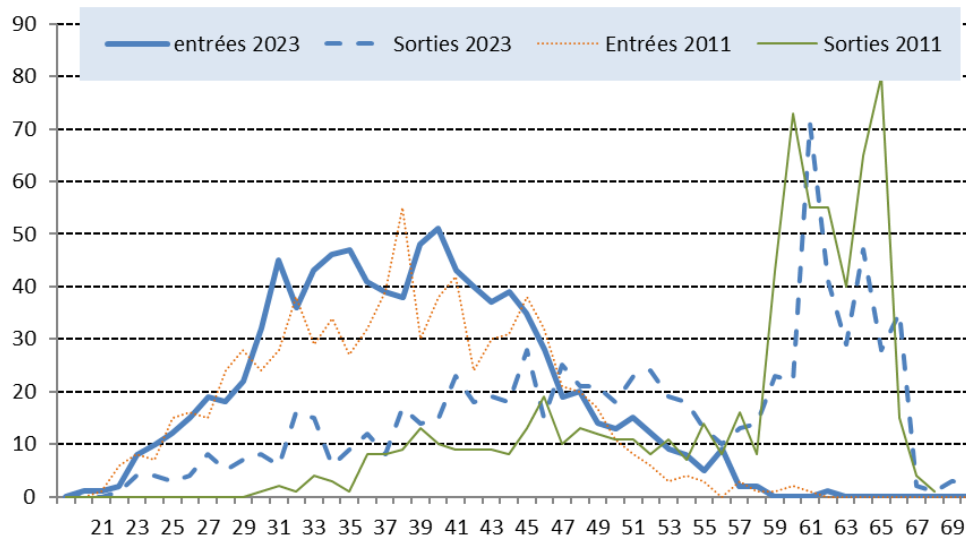
Age d'entrée, âge moyen, âge de départ à la retraite, durée moyenne de carrière

	2015	2020	2021	2022	2023
Entrée dans la profession	39 ans et 3 mois	39 ans 6 mois	39 ans 2 mois	39 ans 2 mois	38 ans 10 mois
Ensemble des cotisants	48 ans et 10 mois	49 ans 4 mois	48 ans et 11 mois	48 ans et 10 mois	49 ans et 1 mois
Départ en retraite	63 ans et 10 mois	64 ans 1 mois	64 ans 4 mois	64 ans 3 mois	64 ans 9 mois
Durée moyenne de carrière	19 ans et 4 mois	19 ans et 3 mois	18 ans et 8 mois	19 ans et 5 mois	18 ans et 6 mois

Pyramide des âges des actifs - 2023-2011



Entrées et radiations des AGA - 2019-2011



Progression des commissions totales de plus de 5 % dans le contexte de rebond post-Covid, progression de la commission moyenne plus faible dans un contexte de croissance du nombre d'agents.

Depuis 2009, les montants des commissions ont progressé de 1,9% en moyenne annuelle, alors que les effectifs ont été quasi-stables (-0,1 % par an). La commission moyenne progresse de 2 % en moyenne annuelle.

En regard, les progressions depuis 2021 excèdent largement la moyenne de 1,9 %. Les commissions totales ont très fortement augmenté en 2021 profitant du fort rebond de l'activité économique en 2021. En 2022, la progression a été tirée par l'augmentation des prix des assurances.

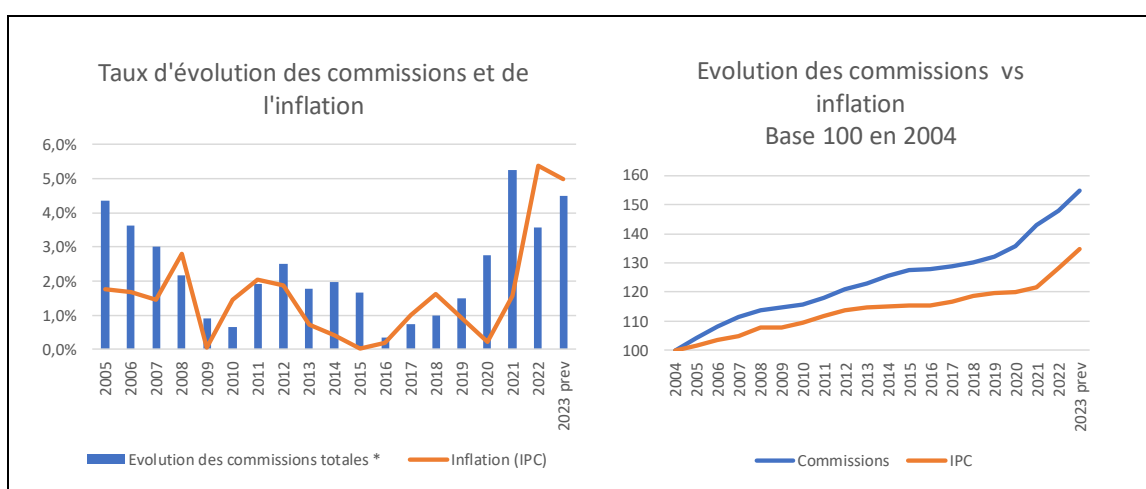
Assiette du régime complémentaire, la commission moyenne plafonnée augmente de 3,2%, passant de 256 322 € à 263 088 €.

Evolution des commissions et assiette des cotisations du RCO

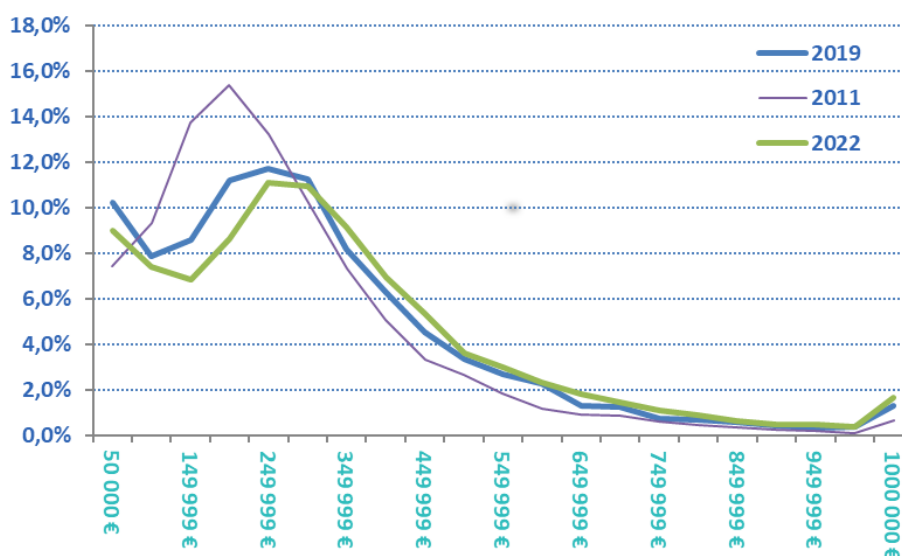
	2009	2015	2019	2020	2021	2022	moy annuelle 22/09	
Commissions déclarées RCO (non plafonnées)⁽¹⁾								
Montant (en millions)	2 808,8	3 119,9	3 250,0	3 312,3	3 490,2	3 600,3	3,2%	1,9%
Effectif	12 718	12 168	11 899	12 321	12 535	12 595	0,5%	-0,1%
Moyenne (en euros)	220 854	256 399	273 157	268 836	278 439	285 851	2,7%	2,0%
Commissions valorisées RCO (assiette de cotisation)⁽¹⁾								
Montant (en millions)	2 527,5	2 839,9	2 953,6	3 022,3	3 177,1	3 277,3	3,2%	2,0%
Effectif	12 091	12 091	11 820	12 213	12 395	12 457	0,5%	0,2%
Moyenne (en euros)	209 041	234 879	249 879	247 469	256 322	263 088	2,6%	1,8%

⁽¹⁾ Y compris cessations partielles, mais hors cessations totales. Rappel : lorsqu'un AGA cesse l'un de ses portefeuilles tout en continuant l'exercice de son activité pour la même société (cessation partielle), les commissions du portefeuille en cessation rentrent dans l'assiette de cotisation de l'exercice.

Evolution des commissions, comparaison avec l'indice des prix à la consommation des ménages depuis 2004



Répartition par niveau de commissions (2011, 2019, 2022)



Le revenu moyen déclaré en 2022 par les agents s'élève à 110 871 euros en progression de 6 % par rapport à 2021.

Revenus déclarés, revenus plafonnés à 5 PASS

	2009	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2022/ 2021	2022/ 2009
	En euros								
Revenus déclarés (*)	81 302	86 439	93 855	98 288	101 004	104 574	110 871	6,0%	2,6%
revenus plafonnés à 5 PASS (*)	76 621	80 091	90 503	93 008	93 130	94 997	101 181	6,5%	2,3%

* Hors taxés d'office et débuts d'activité

	En base 100 = 2009								
revenus	100	106,3	115,4	120,9	124,2	128,6	136,4	6,0%	2,6%
revenus plafonnés à 5 PASS	100	104,5	118,1	121,4	121,5	124,0	132,1	6,5%	2,3%
PASS	100	100,9	110,9	118,1	119,9	119,9	119,9	0,0%	1,5%

PASS : Plafond annuel de sécurité sociale

Le revenu plafonné à 5 PASS est l'assiette de cotisations du régime de base

III. REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE COMPLEMENTAIRE (RCO)

Dégradation mesurée du solde technique avec la baisse du taux d'appel, produits financiers en forte augmentation suite à la réalisation de plus-values latentes.

Principales données comptables du RCO depuis 2010

En millions d'euros

	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes totales	254,4	269,9	385,3	309,0	307,5	271,4	314,1
dont cotisations	234,0	257,7	242,2	245,8	250,9	246,9	254,5
dont cotisations prises en charge	12,4	10,6	9,9	9,8	8,8	8,1	8,0
Dépenses totales	221,1	253,7	267,9	271,6	272,0	275,6	288,4
dont prestations	216,1	250,9	265,3	268,4	268,9	271,7	286,3
Résultat Cotisations- prestations	30,3	17,4	-13,2	-12,8	-9,2	-16,8	-23,8
Résultat net	33,3	16,2	117,4	37,5	35,6	-4,2	25,8
Rapport de charges (prestations/cotisations totales)	87,7%	93,5%	105,2%	105,0%	103,5%	106,6%	109,0%

Réserves au 31/12 (val comptable)	707,6	818,8	901,1	1 026,7	1 062,2	1 058,0	1 083,8
Cotisations	100	110,1	103,5	105,0	107,2	105,5	108,8
Prestations	100	116,1	122,8	124,2	124,5	125,8	132,5

Base 100 en 2010

Le total des prestations atteint 286,4 M€ en 2023, en progression de 5.3 % sur un an. La hausse de la valeur du point de 4,8 % explique la majeure partie de la progression.

Même si les cotisations connaissent une progression sensible cette année (+3,1 %), cela ne suffit pas à couvrir la progression des dépenses. Rapporté aux seules cotisations, le résultat technique se dégrade de - 16,8 M€ à -23,8 M€ entre 2022 et 2023.

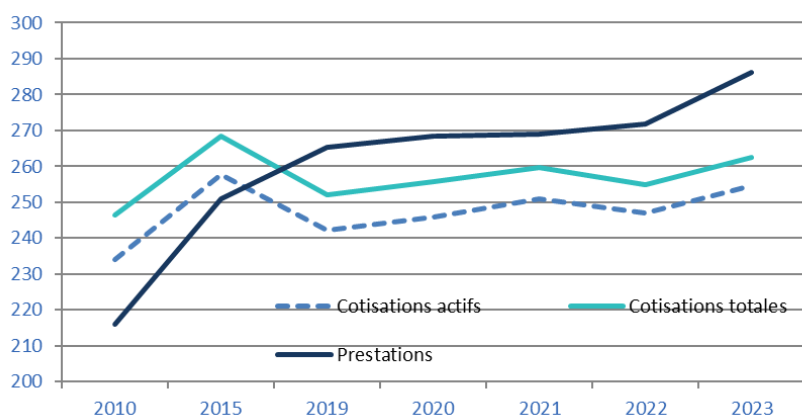
Rappelons que ce déficit technique, apparu en 2018 avec la décision de diminuer le taux d'appel du RCO, est devenu plus important avec la baisse du taux d'appel à 121,6 % en 2022. Cette baisse ne remet pas en cause l'équilibre de long terme du régime (plus de 40 ans).

Pour rappel, le taux de charge (rapport des retraites versées aux cotisations encaissées) était descendu en 2005 à la suite de l'entrée en vigueur, en 2004, de la réforme ASR.

Depuis, et en accord avec les projections du régime, ce taux n'a cessé d'augmenter, passant à 87,7 % en 2010 à 93,8% en 2014, pour se stabiliser. Il passe au-dessus de 100 en 2018 (103,5 en 2021) avec la diminution du taux d'appel de 142,9 % à 129,5 % et atteint 109 % en 2023 avec la nouvelle baisse du taux d'appel à 121,6 %.

Le résultat net du régime est de 25,8 M€, l'amélioration étant principalement lié au résultat financier, la réorganisation des portefeuilles ayant conduit à des plus-values qui apparaissent alors dans les comptes.

Evolution du montant des retraites versées et des cotisations depuis 2010



La croissance de l'assiette atténue l'impact de la baisse du taux d'appel

Après la diminution des cotisations en 2022 de 1,6 % en 2022 suite à la baisse du taux d'appel de 129,5 % à 121,6 %, les cotisations ont progressé de 3,1 %, comme l'assiette des commissions. Au titre de l'année en cours et des années antérieures, le taux d'encaissement global du RCO est de 99,9 % en 2023.

En revanche, les cotisations prises en charge par le régime invalidité (au titre des points gratuits attribués aux invalides) continuent à décroître progressivement, cette baisse atteignant 1,1 % sur la dernière année pour atteindre 8 M€.

Le total des ressources techniques, atteignent 262,5 M€ (+2,9 % sur un an).

Liquidation et paiement des pensions de retraite.

Au 31 décembre 2023, le RCO compte 18 957 allocataires de droits propres (- 0,4 % par rapport à 2022) et 8 733 bénéficiaires de pensions de réversion (+0,5 % par rapport à 2022).

Bénéficiaires de pensions du RCO et nombre de points

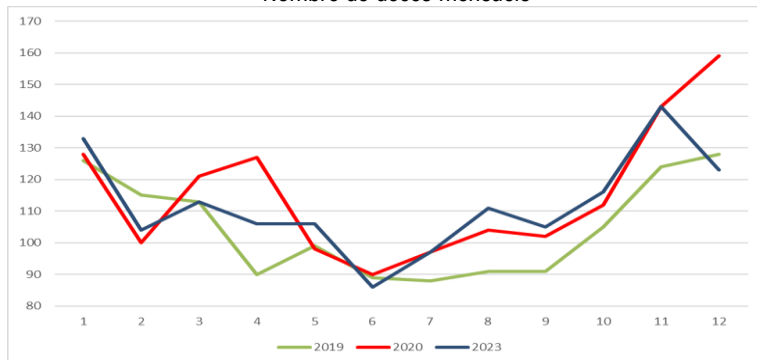
	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	% 23/22	Moyenne annuelle 23 / 12
Effectifs au 31/12									
Droits Propres	18 069	19 391	19 454	19 344	19 240	19 029	18 957	-0,4%	0,1%
Réversions	7 652	8 166	8 594	8 597	8 714	8 689	8 733	0,5%	0,8%
Orphelins	134	43	30	24	20	17	15	-11,8%	-13,4%
TOTAL	25 833	27 600	28 078	27 965	27 974	27 735	27 705	-0,1%	0,3%
Points versés (milliers)									
Droits Propres	522 646	565 067	576 968	575 365	576 968	572 955	574 513	0,3%	0,5%
Réversions	139 007	153 903	162 225	162 530	162 225	165 248	166 484	0,7%	1,2%
Orphelins	919	383	239	203	240	158	149	-5,9%	-12,5%
TOTAL	662 572	719 353	739 433	738 098	739 434	738 361	741 146	0,4%	0,6%

Les points en cours de service au 31 décembre 2023 étaient au nombre de 574,5 millions, en hausse de 0,3 % sur un an. La progression légèrement plus rapide du nombre de points sur 11 ans (+ 0,5 % en moyenne annuelle) par rapport au nombre de retraités de droits propres (+ 0,1 %) traduit une progression légère des droits chez les nouveaux allocataires.

Les décès de retraités de droits propres et des réversions à la CAVAMAC

Le nombre de décès avait fortement augmenté en 2020 avec le COVID. Depuis le nombre de décès s'est stabilisé autour de 1400 à partir de 2020. Les décès en 2023 sont en léger repli (1343 soit une diminution de 4,4 % sur un an)

Nombre de décès mensuels



Retraite moyenne brute annuelle versée par le RCO depuis 2015

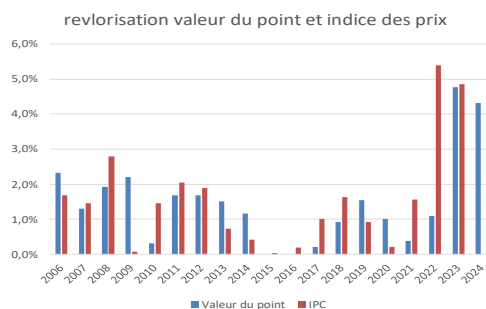
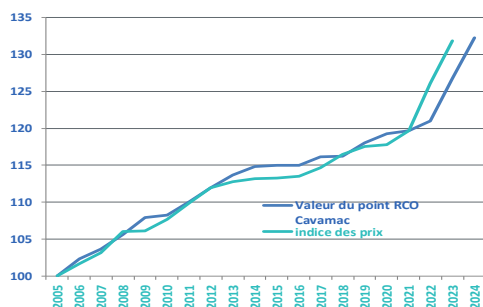
Montants Moyens	2015	2020	2021	2022	2023
RCO	10 118	10 711	10 840	10 999	11 604
RCO Retraites immédiates	15 236	16 623	16 818	17 175	18 181

RCO retraites immédiates : retraites liquidées par les agents généraux en activité d'agent au moment de l'ouverture des droits.

Au 1^{er} janvier 2023, la revalorisation de la valeur du point RCO a été de 4,8 %, portant la valeur du point à 0,3829 €. La valeur du point suit l'inflation depuis 2005 avec un an de retard, la revalorisation, décidée en décembre de l'année N pour l'année suivante, se faisant sur l'évolution des prix constatée en moyenne annuelle de novembre n-1 à octobre de l'année N.

Etant donné que les prix ont fortement progressé en 2022, cette hausse de l'Inflation a été prise en compte dans la revalorisation de la valeur du point au 1^{er} janvier 2023 de 4,8 % (évolution moyenne des prix sur un an entre novembre et octobre). L'augmentation au 1^{er} janvier 2024 de la valeur du point a été de 4,3 %, en retrait de 1 point par rapport à l'augmentation de l'inflation constatée.

Evolution de la valeur du point (indice 100 en 2005)



IPC : Indice des prix, ensemble des ménages, hors tabac, en moyenne annuelle.

**Augmentation de la valeur du point en moyenne annuelle –
Autres régimes et évolution de l'inflation**

	2024/2023	2023/2022	2022/2021	2024/2021	2024/2005
CARPV	4,3%	4,5%	1,1%	10,2%	18,7%
CIPAV	4,3%	5,3%	0,0%	9,9%	23,2%
AGIRC	4,0%	5,1%	1,7%	11,2%	25,0%
CARPIMKO	1,2%	1,3%	1,1%	3,6%	25,2%
ARRCO	4,0%	5,1%	1,7%	11,2%	27,5%
CNAVPL	5,3%	2,8%	3,1%	11,6%	29,8%
Régime général	5,3%	2,8%	3,1%	11,6%	30,8%
CAVAMAC	4,3%	4,8%	1,1%	10,5%	32,2%
CAVEC	6,1%	5,6%	1,2%	13,4%	35,3%
Indice des prix à la consommation	3,5%	5,0%	5,4%	14,5%	37,7%
CARCDSF	5,0%	6,5%	3,8%	16,1%	42,8%

variation de la valeur du point en moyenne annuelle

inflation en moyenne annuelle : hypothèse pour 2024

IPC : indice des prix à la consommation, hors tabac, en moyenne annuelle.

IV – REGIME D'ASSURANCE VIEILLESSE DE BASE DES PROFESSIONS LIBÉRALES (RBL)

Principaux résultats du régime de base.

	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes totales	40,08	48,15	55,43	60,32	61,31	60,0	62,6
dont cotisations	39,86	53,87	55,33	55,87	56,91	56,1	58,9
Dépenses totales	91,68	105,24	104,29	108,53	108,30	110,9	113,0
dont prestations	91,44	102,13	103,93	104,39	104,09	106,5	109,2
Résultat net	-51,59	-57,10	-48,86	-48,21	-46,98	-50,9	-50,3
cotisations	100	135,2	138,8	140,2	142,8	140,8	147,7
Prestations	100	111,7	113,7	114,2	113,8	116,4	119,5

Base 100 en 2010

Malgré la baisse des effectifs, les recettes du régime tirées par une hausse des revenus.

Or conjoints collaborateurs, le régime compte, à fin 2023, 11.887 cotisants au titre de la CAVAMAC, en hausse de 79 (+ 0,7 %) par rapport à 2022. En incluant les conjoints collaborateurs (123), le nombre de cotisants au RBL s'élève à 12 010 (soit + 0,5 %).

Le total des cotisations s'est élevé pour l'exercice 2022 à 58,9 M€, en progression de 4,9% par rapport à 2021, profitant de la forte augmentation de la valeur du PASS.

Les cotisations RBL exigibles au titre de l'année en cours ont été de 56,2 M€ et ont été encaissées pour 54,98 M€ avant le 31 mars 2024, soit un taux d'encaissement de 97,84 % en 2023.

Liquidation et paiement des pensions de retraite.

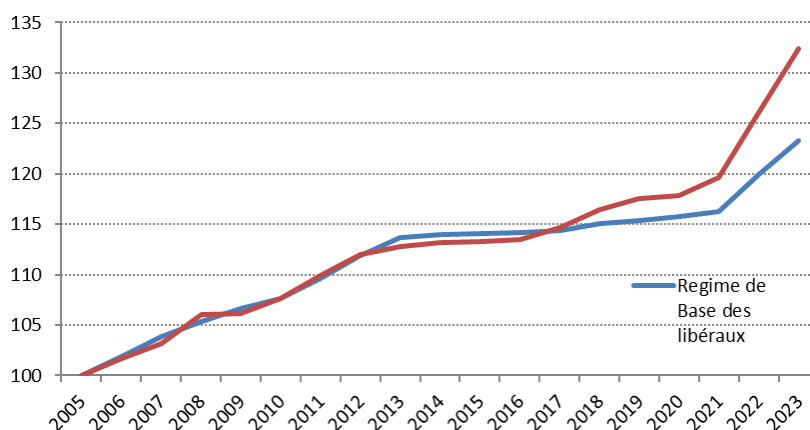
Au 31 décembre 2023, le RBL compte, au titre de la CAVAMAC, 25 721 allocataires de droits propres et 9.534 bénéficiaires de pensions de réversion. Les effectifs totaux, 35.896, diminuent encore légèrement cette année et retrouvent leur niveau atteint en 2010.

Evolution du nombre de bénéficiaires de pensions depuis 2010

	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Droits Propres (RBL)	26 487	27 477	26 956	26 600	26 314	25 914	25 721
Droits Propres (conjoints coll)		429	538	558	587	619	641
Réversions	9 502	9 949	9 849	9 613	9 825	9 561	9 534
Conjoints coexistants	13	1	0	0	0	0	0
Total	36 002	37 856	37 343	36 771	36 726	36 094	35 896

Le montant total des prestations de l'exercice 2022 a été, pour les agents généraux, de 109,2 M€ chiffre à rapprocher de celui des cotisations (58,9 M€).

Evolution de la valeur du point en moyenne annuelle



IPC : Indice des prix à la consommation en moyenne annuelle, hors tabac

Depuis 2016, la revalorisation annuelle des montants de prestations sociales, dont la pension RBL, est effectuée sur la base d'un coefficient égal à la moyenne annuelle des douze derniers indices des prix à la consommation, hors tabac, mensuels de ces prix publiés par l'Institut national de la statistique et des études économiques l'avant-dernier mois qui précède la date de revalorisation des prestations, rapporté à la moyenne annuelle des valeurs du même indice sur les douze mois précédents.

Montants moyens des retraites de droit propre et de réversions depuis 2011

variation de la retraite en valeur et en volume

	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Retraite de droit propre						
montant en euros	3 045 €	3 184 €	3 224 €	3 263 €	3 336 €	3 526 €
En volume	0,7%	0,9%	0,9%	0,8%	1,1%	0,8%
En valeur	0,8%	1,2%	1,2%	1,2%	2,2%	5,7%
Retraite de réversion						
montant en euros	1 713 €	1 705 €	1 729 €	1 703 €	1 727 €	1 724 €
En volume	-1,5%	-0,2%	1,1%	-1,9%	0,3%	-4,7%
En valeur	-1,5%	0,1%	1,4%	-1,5%	1,4%	-0,1%

Principaux résultats du régime invalidité décès : le résultat net très excédentaire pour la troisième année consécutive.

Les cotisations progressent de 3, 2% pour atteindre 22,6 M€. Les restes à recouvrer sont nuls. En revanche, les dépenses techniques demeurent orientées à la baisse.

	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	23/22
Recettes totales	25,61	20,15	23,61	21,09	23,74	22,75	23,51	3,3%
dont cotisations	25,26	19,64	20,19	20,53	20,88	21,90	22,59	3,2%
Dépenses totales	18,22	19,39	20,96	20,13	17,83	18,07	17,49	-3,2%
dont cot. prises en charge	12,38	10,56	9,87	9,37	8,83	8,04	7,96	-0,9%
dont rentes invalidité	2,82	5,40	7,15	7,03	6,95	6,42	6,13	-4,6%
dont capitaux décès	2,33	2,79	2,94	2,83	1,07	2,28	2,65	16,3%
RESULTAT NET	7,39	0,76	2,65	0,96	5,91	4,68	6,01	28,5%

Nombre de capitaux décès et de rentes servies depuis 2010

	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Capitaux décès	22	34	27	28	18	17	19
Rentes totales	66	102	127	114	117	114	109
Rentes partielles	9	10	14	31	12	9	11
Rentes conjoint		1	0	1	1	1	1

Le montant total des pensions d'invalidité s'est élevé en 2023 à 6,13 M€ pour 120 pensions servies, contre une moyenne de 140 personnes entre 2019 et 2021.

Depuis 3 ans, les décès d'actifs se stabilisent en dessous de 20 par an, la caisse a comptabilisé 19 capitaux décès en 2023 pour un montant total de 2,65 M€.

A ces prestations s'ajoute la facturation par le RCO des points gratuits attribués aux adhérents bénéficiaires de prestations d'invalidité, le montant diminue chaque année pour s'établir à 7,96 M€ en 2023.

Le résultat du régime se traduit par un bénéfice de 6 M€, pour un excédent technique de 5,84 M€.

Les réserves de la CAVAMAC ont largement profité de la reprise des marchés financiers en 2023 pour gommer la très mauvaise année 2022 : + 8,9 % de rendement financier pour les réserves du régime complémentaire et 9,03 % pour le régime invalidité décès.

Après une très mauvaise année 2022 pour toutes les classes d'actifs, marquée par les craintes de dérapage de l'inflation et par les relèvements de taux de la part des grandes banques centrales.

Les marchés ont bénéficié d'un contexte porteur en 2023 : la récession longtemps attendu a été évitée, les marges des entreprises ont résisté et la désinflation est enfin arrivée. Les indices actions sont au plus haut et dépassent le point haut atteint en septembre 2021.

Ce contexte a permis à toutes les classes d'actifs de bénéficier de résultats positifs.

A noter cependant que les bons résultats des obligations bien notés (6,85 % pour la poche CAVAMAC), n'ont pas permis de couvrir la baisse des cours en 2022 (- 11,39 %) ; seuls les actifs immobiliers voient leur valorisation diminuer de 12,1 % en raison essentiellement de l'envolée des taux qui perturbe les marchés.

L'environnement économique et financier en 2023

Les économistes pariaient qu'une récession aurait lieu en 2023 aux états Unis et en Europe ce qui allait conduire à des baisses sensibles des cours sur toutes les places boursières. Ce scénario ne s'est pas produit, les marchés se sont bien tenus avec une économie américaine très résiliente qui n'a pas finalement connu la récession attendue en début d'année. Et la désinflation a permis de mettre fin au cycle de remontée des taux directeurs des banques centrales.

La décrue de l'inflation s'est en effet confirmée et amplifiée. Le spectre d'un cercle vicieux comme dans les années 70 et 80 de hausses des prix auto-entretenues par les augmentations salariales n'est pas apparu. La désinflation a permis aux marchés de repartir de l'avant.

Elle a permis à la Réserve fédérale et à la Banque centrale européenne de mettre en pause leur cycle de resserrement monétaire après une dizaine de hausses de taux. Les taux d'intérêt de long terme ont retrouvé leurs niveaux de début d'année aux Etats-Unis et en Europe.

L'économie américaine a été soutenue par la vigueur de la consommation des ménages qui a profité de l'épargne de précaution accumulée pendant le COVID mais aussi de l'importance des déficits publics atteignant près de 8 % du PIB américain.

Les marges des entreprises ont bien résisté, Les profits des entreprises sont restés à des niveaux élevés aux états Unis et dans une moindre mesure en Europe.

Le marché obligataire profite de la stabilisation des taux et des rendements proposés

Après une année 2022 désastreuse, le marché obligataire a enregistré en 2023 des performances solides. L'indice des obligations IG, utilisée par la CAVAMAC est en hausse de 6,51 %, cette performance venant couvrir, en partie seulement la baisse historique des cours des obligations en 2022 (- 11,68 %). La poche High Yield du portefeuille, renforcé en cours d'année a connu des résultats significativement supérieurs (+ 12 % pour l'indice sur l'année 2023 contre - 8,7 % en 2022). Enfin sur la poche convertible, l'indice en hausse de 5,7 % ne profite pas de la très bonne conjoncture sur le marché actions (en 2022, l'indice était en recul de 15,1 %)

Les marchés actions atteignent des niveaux inégalés

Du côté des actions, malgré un contexte monétaire très restrictif (hausse des taux d'intérêts aux quatre coins du monde), des tensions géopolitiques et une crise bancaire, l'année clôturée dans une hausse. L'indice actions internationales est en hausse de 19,6 % et celui de la zone euro est en hausse de 18,55 %.

Les marchés sont tirés par le secteur de la tech : la tech américaine (Nasdaq) était ainsi en hausse de 43,4 % sur l'année (contre -33% l'année précédente) principalement tirée par les « 7 magnifiques » (Apple, Microsoft, Amazon, Nvidia, Alphabet, Meta et Tesla) qui ont en moyenne engendré une performance de 71 % à elles-seules et représentent dorénavant 28,5 % du S&P500. Seul le marché chinois est en retrait mais, l'espace hors OCDE, la Cavamac n'est pas présente sur ce marché.

Les valorisations sur les marchés immobiliers en net retrait

Le marché de l'immobilier fait les frais en 2023 de l'augmentation des taux de 2022 puis de leur stabilisation en 2023. Les valorisations des immeubles détenus ont été revues à la baisse par les gestionnaires en 2023.

Hausse des taux sur les marchés monétaires

Les taux ont continué à monter durant cette année.

La Banque centrale américaine (Fed) a fait passer son principal taux directeur à 5.5 % et la banque centrale européenne à 4 %. Ces augmentations semblent avoir atteint le pic hormis événements particuliers sur 2024. La Fed, comme la banque centrale ont continué à afficher leur volonté de lutter contre l'inflation qui est en baisse sur 2023.

Les marchés obligataires reprennent une partie du terrain perdu sur l'année précédente.

Les taux souverains sont restés stables depuis le début de l'année pour les Etats-Unis et ont baissé de 59 bp pour l'Allemagne, de 63bp pour la France et de 116bp pour l'Italie.

Les conséquences sur les portefeuilles obligataires européens sont les suivantes :

- L'indice obligations à haut rendement euro a performé de 12,18 % ;
- Les indices d'obligations Investment grade souverains et corporate de CAVAMAC performant de 6,5 % (fin décembre) légèrement inférieur au portefeuille CAVAMAC (0.07%).

Les réserves en valeur comptable au 31 décembre 2023.

Le montant des réserves, exprimé en valeur comptable est de 1.120 M€ pour le RCO et de 69 M€ pour le RID.

**Tableau
La structuration de l'Actif de référence en 2023 (valeur comptable)**

	En millions d'euros			
	RCO	RID	Total	Limites
OBLIGATIONS	557	47	604	34 % au moins
FCP A RISQUE	0	0	0	5 % au plus
ACTIONS	421	15	436	Libre
IMMOBILIER	141	7	148	15 % au plus
PRETS ET DEPOTS	1		1	libre
TOTAL GENERAL	1 120	69	1 189	

Source : CAVAMAC

Les portefeuilles RCO et RID de la CAVAMAC en valeur de marché à fin décembre 2023.

Les tableaux ci-dessous détaillent la composition des portefeuilles pour les deux régimes de la CAVAMAC au 31 décembre sur trois exercices.

RCO _ Encours au 31 décembre de 2021 à 2023

au 31/12	2021	2022	2023	2021	2022	2023
Obligations Euro	313 790 138	291 828 951	321 552 631	20,5%	21,2%	21,9%
Obligations Haut rendement	88 498 800	105 885 060	122 839 282	5,8%	7,7%	8,4%
Obligations Convertibles Euro	147 150 913	127 029 614	134 343 992	9,6%	9,2%	9,1%
Actions Euro	455 840 584	403 704 187	480 406 349	29,8%	29,4%	32,7%
Actions Internationales	178 386 117	171 864 930	206 560 435	11,7%	12,5%	14,1%
OPCVM dédiés purs	1 183 666 551	1 100 312 741	1 265 702 690	77,4%	80,1%	86,2%
OPCVM dédiés flexibles	105 298 482	0	0	6,9%	0,0%	0,0%
OPCVM dédiés	1 288 965 033	1 100 312 741	1 265 702 690	84,3%	80,1%	86,2%
OPCVM ouverts _diversifié	142 101 809	151 372 437	132 991 376	9,3%	11,0%	9,1%
Trésorerie (poche LT)	98 670 869	122 607 641	70 355 397	6,5%	8,9%	4,8%
PORTEFEUILLE	1 529 737 710	1 374 292 820	1 469 049 463	100,0%	100,0%	100,0%

Source : CAVAMAC

RID _ Encours au 31 décembre de 2021 à 2023

au 31/12	2021	2022	2023	Structure 2021	Structure 2022	Structure 2023
Obligations Euro	18 490 757	16 384 167	17 506 322	26,7%	25,7%	25,0%
Obligations Euro	0	0	2 110 962		0,0%	3,0%
Obligations Convertibles Euro	6 373 200	5 555 855	5 810 681	9,2%	8,7%	8,3%
Actions Euro	26 908 069	23 794 883	28 276 409	38,8%	37,3%	40,4%
OPCVM dédiés purs	51 772 026	45 734 905	53 704 375	74,7%	71,7%	76,7%
OPCVM ouverts diversifiés	6 845 601	7 649 258	7 781 143	9,9%	12,0%	11,1%
Trésorerie (poche LT)	4 943 920	10 402 821	8 512 526	7,1%	16,3%	12,2%
PORTEFEUILLE	69 295 646	63 786 984	69 998 044	100,0%	100,0%	100,0%

Source : CAVAMAC

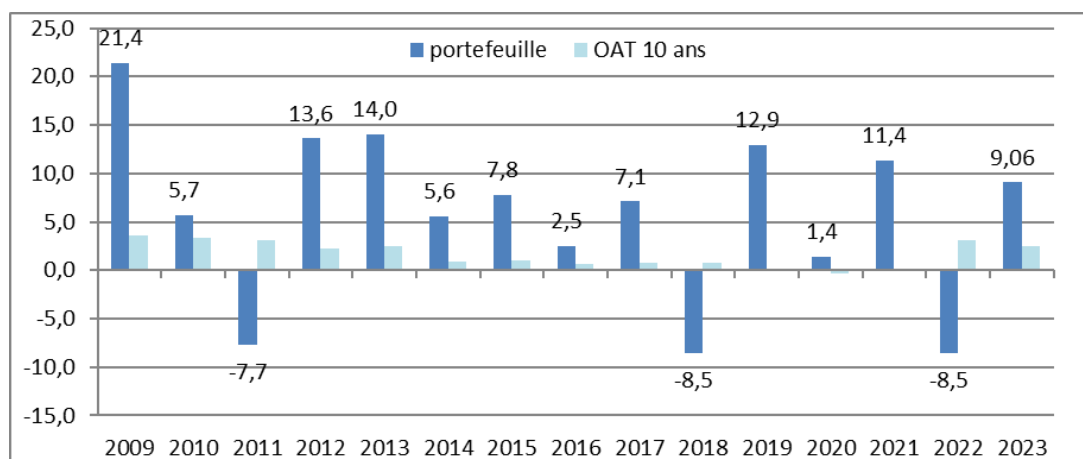
L'allocation stratégique de la CAVAMAC (colonne de droite) est rapprochée de l'allocation au 31/12 sur les trois dernières années.

Tableau
La structuration de l'Actif en valeur boursière au 31/12 en 2021/2022/2023

Classe d'actif	RCO			RID		
	Allocation au 31/12	Allocation stratégique	marges tactiques	Allocation au 31/12	Allocation stratégique	marges tactiques
	au 31/12/2021	sur l'année		au 31/12/2021	sur l'année	
Actions	48	50	0 / 55	45	50	0 / 55
Produits de taux	43	40	34 / 55	45	40	34 / 55
Autres	9	10	5 / 15	10	10	5 / 15
	au 31/12/2022	sur l'année		au 31/12/2022	sur l'année	
Actions	46	50	0 / 55	40	50	0 / 55
Produits de taux	44	40	34 / 55	48	40	34 / 55
Autres	10	10	5 / 15	12	10	0 / 10
	au 31/12/2023	sur l'année		au 31/12/2023	sur l'année	
Actions	50	50	0 / 55	44	50	0 / 55
Produits de taux	40	40	34 / 55	45	40	34 / 55
Autres	10	10	5 / 15	11	10	0 / 10

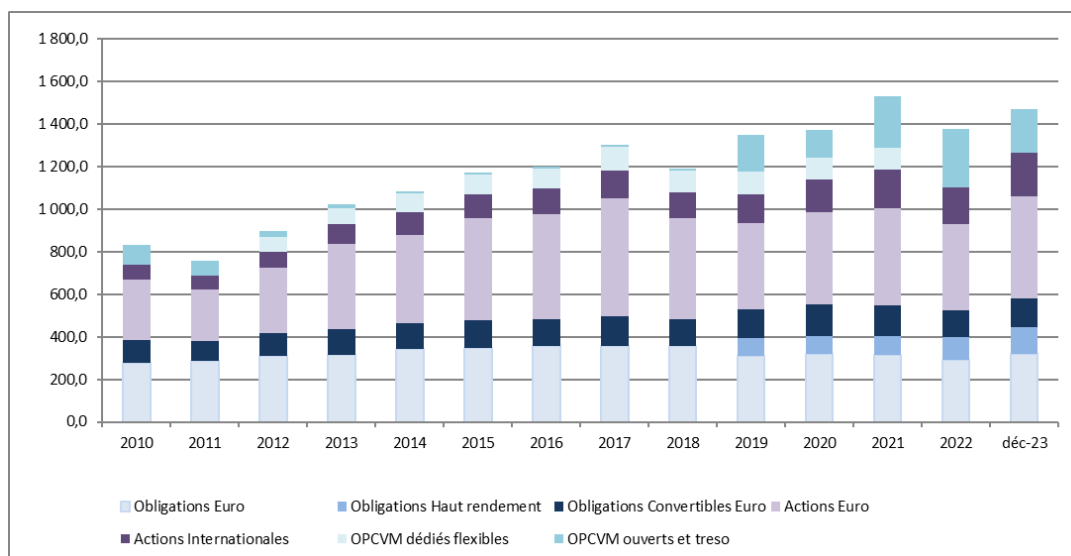
Source : CAVAMAC

Performances annuelles des portefeuilles RCO et RID depuis 2009
Portefeuille RCO

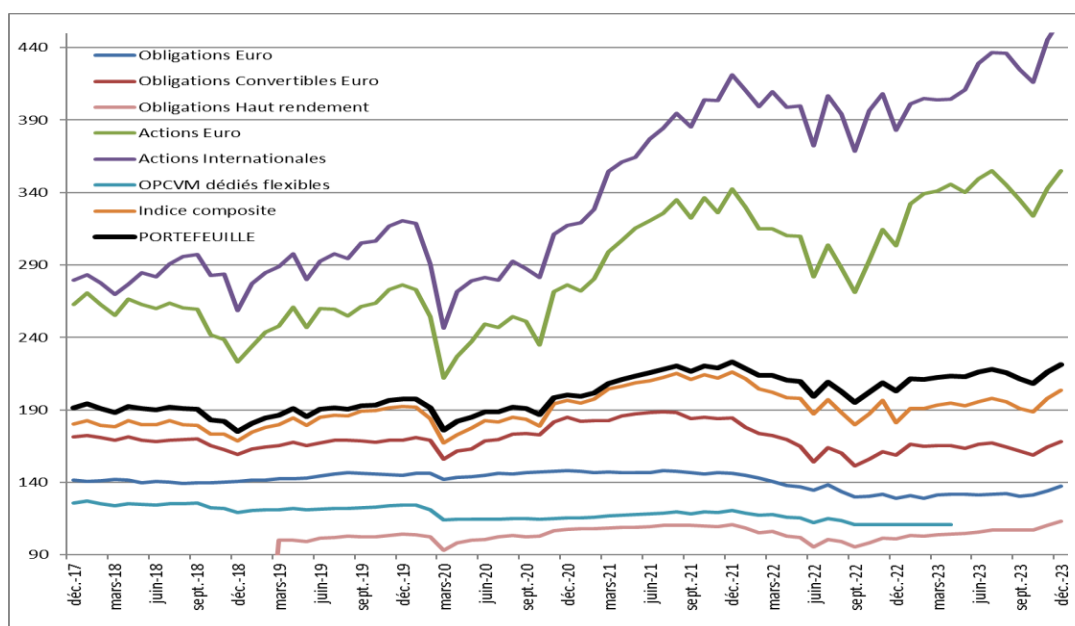


Le taux français OAT 10 ans au 31/12 est indiqué à titre de comparaison (barres bleu clair).
Le différentiel correspond à une mesure de la surperformance par rapport à un taux sans risque.

Montants des réserves de 2010 en 2023 (Millions €)



Performances mensuelles des placements de la CAVAMAC par poches



(Base 100 31 décembre 2008)

Performances annuelles au 31/12/2023 des placements RCO sur 1/3/8 ans

	En%			
	sur 1 an	sur 3 ans	sur 8 ans	en moy ann sur 8 ans
Obligations Euro	6,58%	-7,07%	0,15%	0,02%
indice obligation	6,51%	-6,46%	-0,01%	0,00%
Obligations Haut rendement	12,01%	5,11%		
indice Haut Rendement	12,18%	2,25%		
Obligations Convertibles Euro	5,76%	-9,03%	2,72%	0,34%
Indice Obligations Convertibles Euro	5,37%	-10,78%	3,05%	0,38%
Actions Euro	16,94%	28,46%	56,57%	5,76%
indice Actions Euro	18,55%	27,54%	64,96%	6,46%
Actions Internationales	20,15%	45,05%	90,27%	8,37%
indice Actions Internationales	19,60%	36,72%	115,77%	10,09%
OPCVM dédiés flexibles	0,00%	-3,86%	-7,85%	-1,02%
Indice Eonia + 4%	0,00%	6,47%	27,24%	3,06%
OPCVM dédiés	12,89%	13,18%	30,49%	3,38%
Indice composite	12,41%	3,65%	24,03%	2,73%
OPCVM ouverts et treso	-8,37%	-3,36%	-5,57%	-0,71%
PORTEFEUILLE	8,90%	10,43%	26,92%	3,02%

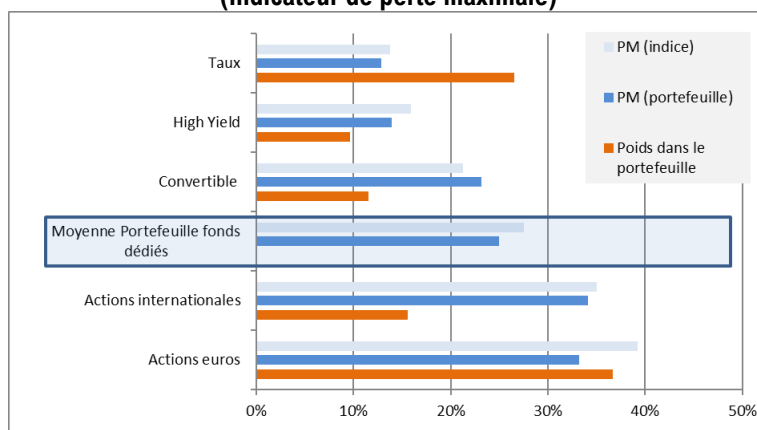
Lecture : Les OPCVM Cavamac « actions internationales » ont une performance de -9,04% en 2022.

L'indice des actions internationales a eu une performance de -12,78%.

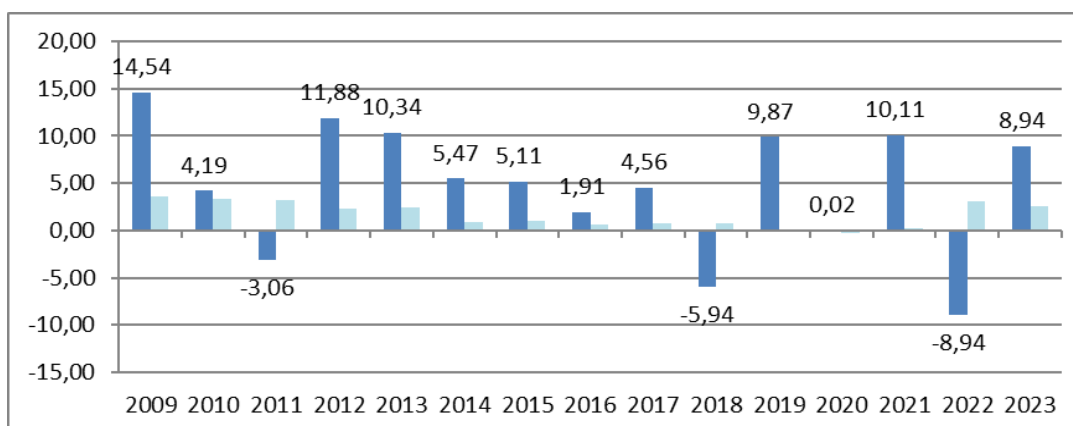
L'analyse de la perte maximale du portefeuille

Les pertes cumulées maximum des fonds sur 3 ans, présentées ci-dessous montre une relativement bonne maîtrise des risques sur les classes d'actifs les plus volatiles à savoir les actions (zone Euro et Monde), ainsi que sur la poche flexible. La perte maximale du portefeuille (hors immobilier) s'établit à 24,9 %, inférieur à son indice de référence (27,5 %).

Graphique
Perte maximale des poches et moyenne du portefeuille au 31/12/2023
(Indicateur de perte maximale)



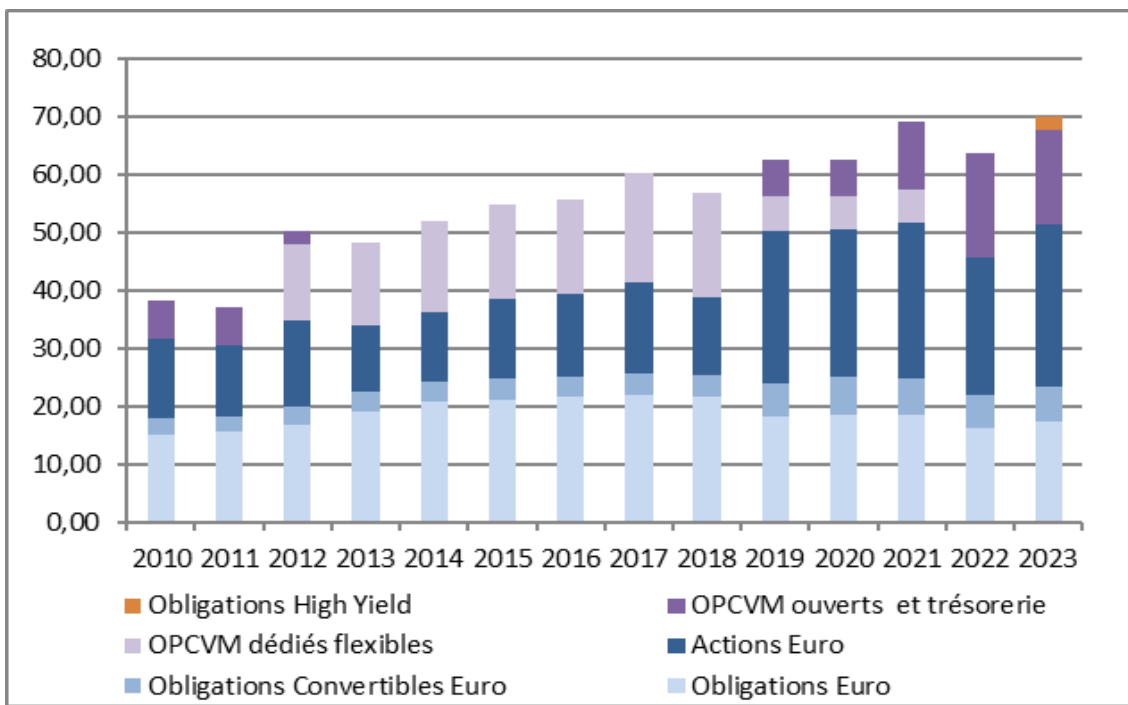
Portefeuille RID (rendement financier)



Performances annuelles des placements RID au 31/12/22 sur 1/3/8 ans

	sur 1 an	sur 3 ans	sur 8 ans	en moy ann sur 8 ans
Obligations Euro	6,85%	-6,31%	2,19%	0,27%
indice obligation	6,51%	-6,46%	-0,01%	0,00%
Obligations Euro				
indice Haut Rendement				
Obligations Convertibles Euro	4,59%	-9,78%	3,07%	0,38%
Indice Obligations Convertibles Euro	5,37%	-10,78%	3,05%	0,38%
Actions Euro	18,83%	32,93%	57,74%	5,86%
indice Actions Euro	18,55%	27,54%	64,96%	6,46%
OPCVM dédiés purs	12,87%	12,11%	27,35%	3,07%
OPCVM dédiés flexibles		-5,01%	-11,00%	-1,45%
Indice Eonia + 4%	0,00%	6,47%	27,24%	
fond immobilier	-1,37%	4,65%		
PORTEFEUILLE	9,03%	8,70%	19,24%	2,22%

Montants des réserves du Régime invalidité décès au 31 décembre depuis 2010 (M€)



Activité de la Commission d'Action Sociale.

Nombre de décisions et montants - action sociale en 2023

	Nb dossiers instruits (a+b)	Nombre de rejets (a)	Nombre d'accords(b)	Montant annuel en €		Montants accordés tous régimes
				Montants accordés au titre du régime de base	Montants accordés au titre des autres régimes	
Secours	1		1	3 250 €		3 250 €
Aides dans le cadre circonstances exceptionnelles						
Paieement des cotisations	1		1	1 098 €		1 098 €
Autres						
TOTAL COTISANTS	2	0	2	4 348 €	0 €	4 348 €
Aides pour l'hébergement en établissement de	22		22	50 852 €	1 500 €	52 352 €
Aides relatives à l'adaptation de l'habitat et la	24	6	18	27 964 €	792 €	28 756 €
Secours	52	9	43	87 852 €	3 637 €	91 489 €
Aides dans le cadre de catastrophes						
Aides forfaitaires						
Autres					28 409 €	28 409 €
TOTAL PRESTATAIRES	150	27	123	199 434 €	42 681 €	242 116 €
Total des aides 2023	152	27	125	203 782 €	42 681 €	246 464 €
Total des aides 2022	152	26	126	199 099 €	64 530 €	263 629 €
Total des aides 2021	160	28	132	219 273 €	87 039 €	306 312 €
Total des aides 2020	212	60	152	264 563 €	17 981 €	282 544 €

Activité de la Commission de Recours Amiable et de la Commission d'Inaptitude.

Recours Amiable

ANNEE	Type de demande	Nb de demandes	Accord	Accord partiel
2023	Contestations	32	1	
	Délais	107	107	
	Majorations/Pénalités	366	253	99
2022	Contestations	34	3	
	Délais	135	135	
	Majorations/Pénalités	513	410	99
2021	Contestations	35	4	
	Délais	106	106	
	Majorations/Pénalités	519	360	137
2020	Contestations	50	5	
	Délais	124	124	
	Majorations/Pénalités	614	518	67

Commission d'inaptitude

ANNEE	Type de demande	Nb de demandes	Accord
2023	Allocation retraite	54	50
	demande d'invalidité	25	15
	Exonérations de cotisations	16	16
2022	Allocation retraite	54	54
	demande d'invalidité	14	12
	Exonérations de cotisations	16	16
2021	Allocation retraite	69	68
	demande d'invalidité	25	22
	Exonérations de cotisations	16	16
2020	Allocation retraite	82	81
	demande d'invalidité	15	12
	Exonérations de cotisations	16	16

Les coûts de gestion.

En 2023, les dépenses administratives de la CAVAMAC s'établissent à 6 408 K€, en diminution de 2,2 % par rapport à 2022. Cette baisse est imputable aux difficultés de recrutement avec des remplacements qui tardent à se concrétiser, ce phénomène se traduisant par une légère dégradation des indicateurs de gestion (page 34 et suivantes). Plusieurs chantiers informatiques ont été reportés, notamment celui de la mise en place d'un plan de reprise informatique, ce dernier pesant comptablement à partir de 2024.

Le montant des coûts de gestion par adhérent est de 133 euros pour la gestion de l'ensemble des régimes gérés.

Frais de gestion, ratios de 2005 à 2023

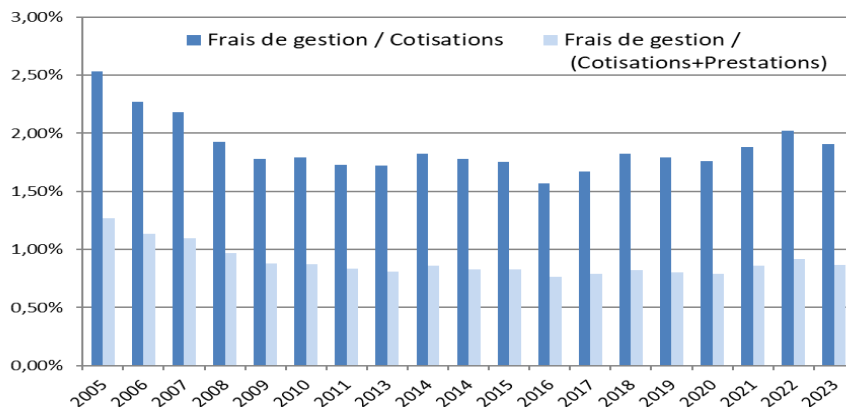
	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Cotisations (M€)	255 215	299 133	331 240	313 100	320 922	328 684	323 898	336 015
Prestations (M€)	255 029	312 572	371 364	381 500	391 738	389 842	386 918	404 284
Sommes gérées (M€)	510 244	611 705	702 604	694 600	712 660	718 526	710 816	740 299
Frais de gestion totaux (K€)	6 461	5 354	5 813	5 691	5 647	6 193	6 556	6 408
dotation de gestion RBL (en K€)	1 952	2 311	2 556	2 754	2 754	3 554	3 811	3 625
Frais de personnel (en K€)	4 251	3 677	4 382	4 471	4 562	4 649	4 734	4 665

salariés CAVAMAC (31/12)	66	53	52	52	58	61	60	58
Frais de gestion par salarié	97 894	101 019	111 788	109 442	97 362	58 266	63 523	62 500

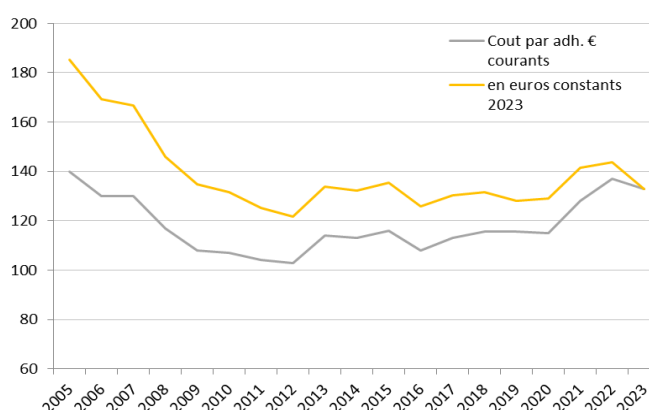
	2005	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023
Frais de gestion / Cotisations	2,53%	1,79%	1,75%	1,79%	1,76%	1,88%	2,02%	1,91%
Frais de gestion / (Cotisations+Prestations)	1,27%	0,88%	0,83%	0,80%	0,79%	0,86%	0,92%	0,87%
Frais de gestion /Effectifs gérés (en euros)	140	107	116	116	115	128	137	133

Le ratio frais de gestion sur cotisations a atteint son « point bas » en 2016, celui-ci est remonté à 2 % en 2022 sous l'effet combiné de la progression des charges administratives et la baisse du dénominateur (baisse des cotisations du régime complémentaire avec la baisse du taux d'appel). Le taux 2023. Le taux est de 1,91 % en 2023.

Ramenés à l'ensemble des sommes gérées (cotisations et prestations), le ratio est proche de 0,9 % depuis 3 ans (0,87 % en 2023).

Ratio des frais de gestion sur les sommes gérées

Evolution du coût de gestion d'un dossier, En euros courants et en euros constants 2023



Les coûts de gestion détaillés par fonctions.

Les charges de gestion sont réparties selon des clés analytiques entre les différents processus de gestion de la CAVAMAC et les deux activités que sont la gestion des cotisations et la gestion des prestations (cf présentation ci-dessous).

43% des charges sont liés aux services de gestion opérationnels et 57 % à l'ensemble des fonctions supports. Ces services, une fois rattachés aux activités font apparaître que le coût global de gestion est essentiellement lié à la gestion des prestations (60 %).

59 % du coût total de la CAVAMAC est rattaché à la gestion du coût du régime de base contre 35 % pour le régime complémentaire et 6 % pour le RID.

Dépenses de gestion administrative de 2021 à 2023

Dépenses de gestion administrative de 2021 à 2023 par fonction

	2021	2022	2023	2022	2023	Struct 2023
1 - COTISATIONS	1 052 369	988 004	1 060 808	-6,1%	7,4%	17%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	1 465 118	1 540 710	1 527 942	5,2%	-0,8%	24%
3 - PRESTATIONS RID	81 984	82 430	100 710	0,5%	22,2%	2%
4 - SUPPORTS	2 189 345	2 470 391	2 231 541	12,8%	-9,7%	35%
5 - GESTION D'ACTIFS ET AUTRES	161 585	160 752	202 015	-0,5%	25,7%	3%
6 - INFORMATIQUE	1 214 440	1 261 769	1 257 578	3,9%	-0,3%	20%
Total général	6 164 841	6 504 056	6 380 594	5,5%	-1,9%	100%

Dépense de Gestion administrative par processus

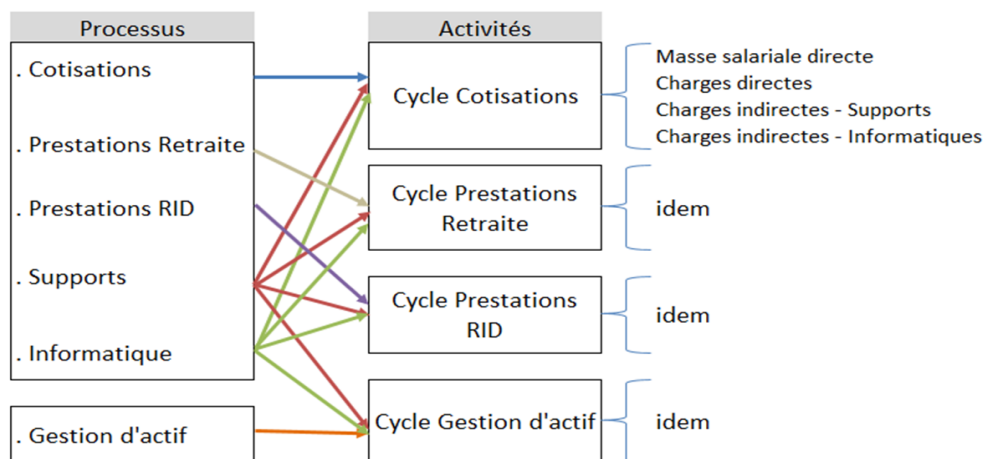
	2021	2022	2023	2022	2023	Struct 2023
1 - COTISATIONS	2 468 269	2 550 005	2 443 483	3,3%	-4,2%	40%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	3 359 237	3 601 322	3 525 494	7,2%	-2,1%	58%
3 - PRESTATIONS RID	95 926	97 729	120 316	1,9%	23,1%	2%
Total général	5 923 433	6 249 056	6 089 292	5,5%	-2,6%	100%

Dépenses de Gestion administrative par processus de 2021 à 2023

	2021	2022	2023	2022	2023	Struct 2023
RB	3 447 877	3 549 185	3 586 335	2,9%	1,0%	59%
1 - COTISATIONS	1 390 023	1 377 128	1 381 697	-0,9%	0,3%	23%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	2 057 854	2 172 057	2 204 638	5,5%	1,5%	36%
RC	2 105 103	2 320 456	2 111 183	10,2%	-9,0%	35%
1 - COTISATIONS	803 719	891 192	790 327	10,9%	-11,3%	13%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	1 301 384	1 429 264	1 320 856	9,8%	-7,6%	22%
RID	370 453	379 415	391 774	2,4%	3,3%	6%
1 - COTISATIONS	274 527	281 685	271 459	2,6%	-3,6%	4%
3 - PRESTATIONS RID	95 926	97 729	120 316	1,9%	23,1%	2%
Total général	5 923 433	6 249 056	6 089 292	5,5%	-2,6%	100%

Effectifs en Equivalent temps plein de 2021 à 2023 par fonction

	2021	2022	2023	2022	2023	Struct 2023
RB	29	30	29	1,5%	-3,6%	58,9%
1 - COTISATIONS	11,6	11,6	10,8	0,4%	-7,1%	22,3%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	17,6	18,0	17,7	2,2%	-1,4%	36,6%
RC	17,3	19,1	16,5	10,3%	-13,6%	34,0%
1 - COTISATIONS	6,3	7,3	5,8	15,8%	-21,0%	11,9%
2 - PRESTATIONS RETRAITE	11,0	11,8	10,7	7,1%	-9,0%	22,1%
RID	3,4	3,5	3,4	5,2%	-2,8%	7,1%
1 - COTISATIONS	2,3	2,4	2,1	7,2%	-15,5%	4,2%
3 - PRESTATIONS RID	1,1	1,1	1,4	1,1%	25,0%	2,9%
Total général	50	52	48	4,8%	-7,2%	100%



Les indicateurs de Contrôle interne

Le contrôle interne et la gestion des risques s'inscrivent dans le cadre de la politique définie par le Conseil d'Administration et sont mises en œuvre sous la responsabilité de la Direction et du Directeur Comptable et Financier. Une charte d'audit interne a été rédigée et validée par le conseil d'administration de la CNAVPL le 25 septembre 2014.

Le contrôle interne retrace les dispositifs de mesure, de surveillance, d'encadrement des risques auxquels la CAVAMAC est exposée. Il est établi en application de l'article D. 114-4-16 du décret du 14 octobre 2013.

Chaque année, les résultats des activités de contrôle et des indicateurs de maîtrise des risques sont produits dans un rapport, les motifs d'erreur ou les anomalies détectées par catégorie d'opérations sont étudiés et donnent lieu à des actions de correction.

Le dispositif de contrôle interne CAVAMAC couvre le régime de base des professions libérales, le régime d'assurance vieillesse complémentaire et le régime décès/invalidité.

Il s'applique aux domaines Cotisations, Prestations, et Fonctions supports (comptabilité, informatique, moyens généraux, archivages des dossiers, contrôle interne, gestion des ressources humaines, gestion administrative).

Le dispositif de contrôle interne est constitué d'un plan de contrôle interne et d'une cartographie des risques qui couvre l'ensemble des processus et de procédures, les risques majeurs, les risques de prévention et de lutte contre la fraude.

Sont également associés au dispositif de contrôle interne, un plan de sécurité des systèmes d'information, un processus de validation des projets, un processus de suivi des incidents.

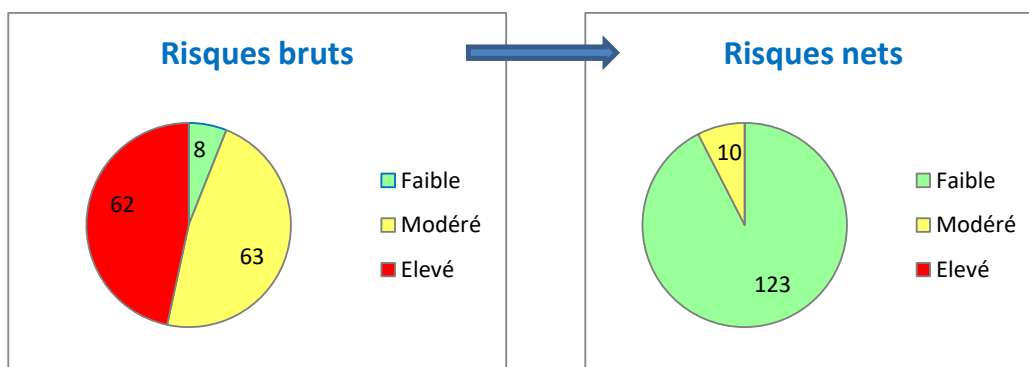
La CNAVPL et le commissaire aux comptes de la CNAVPL réalisent chaque année, distinctement, une mission d'audit du dispositif de contrôle interne CAVAMAC.

La cartographie des risques de la CAVAMAC est en place depuis 2009. Elle fait l'objet d'une révision annuelle.

Après qualification des risques avant toute mesure de prévention et de contrôle (les risques bruts), le dispositif consiste à mettre en place des dispositifs de contrôle et de prévention pour diminuer les risques afin d'obtenir les risques résiduels les plus bas possibles.

Le suivi de l'évolution des risques résiduels d'une année sur l'autre permet d'apprécier le résultat des efforts portés sur le contrôle interne ou, à contrario, de mettre en avant les risques non couverts par le dispositif de contrôle interne.

La répartition des risques est la suivante :



Rapport de contrôle interne pour l'année 2023, CAVAMAC

Indicateurs (extraits du Rapport de Contrôle interne)

Indicateurs pour le régime de base et tous régimes

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2021		Valeur 2022		Valeur 2023	
CC 1 - Exhaustivité des affiliations	Taux de traitement des affiliations dans les délais	Affiliations traitées dans le trimestre (date de saisie de l'affiliation) suivant celui de la date de début d'activité rapporté aux affiliations reçues dans l'année.	807	85,31%	881	85,37%	766	80%
			946		1032		953	
CC 2 – Appels de cotisations	Taux d'anomalie de calcul sur les appels de cotisations	Taux des appels de cotisations avec une anomalie de calcul par rapport au nombre d'appels de cotisations contrôlés.	15	0,05%	16	0,04%	16	0,04%
			33158		36400		37 108	
CC 2 – Appels de cotisations	Taux de couverture des contrôles sur les appels de cotisations	Proportion des appels contrôlés par rapport à la volumétrie des appels de cotisations émis.	33158	97,82%	36400	99,36%	37 108	100,00%
			33896		36636		37 108	
CC 3 – Assiette des cotisations/revenus	Suivi des Revenus transmis aux Sections via le système de collecte partenaire	Cet indicateur mesure le taux de revenus transmis via le système de collecte partenaire et les revenus attendus par les caisses	10768	94,54%	10997	95,48%	11 172	95,93%
			11390		11517		11 646	
	Nombre de TO à date (Taxés d'Office)	Nombre de TO à date (Taxés d'Office).	-	208	-	102	93	
	Montant de la créance de TO à date (Taxés d'office)	Montant de la créance de TO à date (Taxés d'office)	-	1 190 962 €	-	566 205 €	385 487 €	
CC 4 – Remboursements de cotisations	Taux de couverture des contrôles effectués sur les remboursements de cotisations	Proportion des remboursements de cotisations contrôlée par rapport à la volumétrie des remboursements de cotisations effectués.	47	2,46%	54	2,57%	45	3%
			1913		2102		1 729	
CC 4 – Remboursements de cotisations	Taux d'anomalie de remboursements de cotisations après contrôle	Part des remboursements de cotisations avec une anomalie (remboursement à tort ou erreur de remboursement) par rapport au nombre de remboursements de cotisations contrôlés	0	0%	0	0%	0	0%
			47		54		45	
CC 5 – Affectation des encaissements totaux et partiels	Taux d'anomalies de ventilation manuelles des encaissements des cotisations	Part des erreurs de ventilation par rapport au nombre d'encaissements avec ventilation manuelle contrôlés	0	0%	0	0%	0	0%
			28		8		28	
CC 5 – Affectation des encaissements totaux et partiels	Taux de couverture des contrôles effectués sur les ventilations d'encaissements des cotisations	Proportion des ventilations des encaissements des cotisations contrôlées par rapport à la volumétrie des ventilations réalisées.	28	100%	8	100%	20	100%
			28		8		20	
CC 6 – Encaissement des cotisations par chèques	Montant total des chèques en coffre	Indication du montant total des chèques en coffre (indication en commentaire de l'ancienneté des chèques)		0 €		0 €	0 €	
			Taux de perte de moyens de paiement	Proportion de lettres de désistement envoyée par rapport à la volumétrie des chèques reçus		0%		0%
CC 7 – Recouvrement contentieux/Prescription	Montant des créances prescrites	Montant des créances non recouvrables.	-	0 €	-	0 €	0 €	
			Montant des créances en ANV	Cet indicateur permet d'apprécier le montant des créances non recouvrables pour lesquelles il a été décidé de cesser toutes poursuites et mettre la dette en sommeil.	Cotisations récupérables	818 494 €	849 102 €	925 905 €
				isations non récupérables	447 076 €	471 469 €	489 284 €	
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Taux de dossiers de liquidation de droits propres incomplets	Part de dossiers incomplets contrôlés par le 2nd /dernier niveau par rapport au nombre de dossiers contrôlés.	0	0%	0	0%	0	0%
			130		116		123	
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Indice de Qualité des dossiers de retraite Validés (IQV) sans impact financier	Part des dossiers de retraite de droits propres déjà validés et mis en paiement qui présente « un constat d'erreur » à la suite d'un contrôle de second / dernier niveau.	1	99,23%	0	100%	0	100%
			130		116		123	
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Taux d'Incidence Financière des erreurs au sein des dossiers de retraite liquidés (TIF)	Taux d'incidence financière des « erreurs décelées » dans les dossiers de pensions de retraite de droits propres à la suite du contrôle de second / dernier niveau.	209,51	0,04%	0	0,00%	0	0%
			499 035		457 757		311 372	

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2021		Valeur 2022		Valeur 2023	
CC 11 - Contrôle des allocations avant paiement	Taux d'échéances avec anomalies (par l'ordonnateur et/ou le comptable)	Cet indicateur permet d'alerter sur la bonne application et formalisation des contrôles concernant les paiements à échéances	0 12	0%	0 12	0%	0 12	0%
	% des échéances de paiement contrôlés par l'ordonnateur et le comptable	Cet indicateur permet d'alerter sur les paiements HE (hors échéances) pour lesquels des contrôles n'ont pas été réalisés.	0 24	0%	0 24	0%	0 24	0%
CC 12 - Contrôle des RIB	Taux d'erreur de saisie de RIB (suite à modification manuelle ou automatique)	Part des modifications de RIB saisies avec anomalie.	0 257	0%	0 119	0%	0 50	0%
	% de modifications de RIB contrôlés par le 2nd niveau (intégration manuelle ou automatique)	Cet indicateur permet d'apprécier la proportion de RIB modifiés ayant fait l'objet d'un contrôle de 2 nd niveau / dernier	257 1727	14,88%	119 2457	4,84%	50 2 030	2%
CC 15 - Persistance des droits	% des allocataires ayant fait l'objet d'une demande de certificat existence vie par la CAVAMAC (NIR non certifiés + NIR certifiés avec adresse en France et domicile fiscal étranger + NIR certifiés avec adresse en France et paiement hors zone SEPA)	Cet indicateur permet d'apprécier la part de la population à risque contrôlée.	308 308	100%	317 317	100%	273 273	100%
	Contrôle CAVAMAC % de pensions suspendues pour les allocataires ayant fait l'objet d'une demande de certificat de vie par la CAVAMAC	L'indicateur permet d'apprécier la part de pensions suspendues pour les allocataires contrôlés directement par la CAVAMAC.	2 308	0,65%	0 317	0,00%	6 273	2%
CC 15 - Persistance des droits	% des allocataires résidents à l'étranger contrôlés (envoi d'un certificat d'existence vie – traitement MCE à compter de 2019).	Cet indicateur permet d'apprécier la part de la population à risque contrôlée.	451 451	100%	473 473	100%	436 436	100%
	Contrôle MCE % de pensions suspendues allocataires résidents à l'étranger (traitement MCE à compter de 2019)	L'indicateur permet d'apprécier la part de pensions suspendues pour les allocataires résidents à l'étranger.	6 451	1,33%	13 473	2,75%	8 436	1,83%
CC 16 - Recouvrement des indus	Montant de la créance d'indus à date	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de la créance d'indus (en montant) à date et d'examiner son évolution dans le temps.	-	22 969 €	-	26 689 €	26 689 €	
CC 17 - Radiation des allocataires	Taux de traitement des suspensions suite à décès dans les délais	Taux de traitement des radiations dans les délais.	1611 1613	99,88%	1700 1705	99,71%	1530 1541	99,29%

Indicateurs pour le régime complémentaire

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2021		Valeur 2022		Valeur 2023	
							CUMUL ANNEE 2023	
CC 1 - Exhaustivité des affiliations	Taux de traitement des affiliations dans les délais	Affiliations traitées dans le trimestre (date de saisie de l'affiliation) suivant celui de la date de début d'activité rapporté aux affiliations reçues dans l'année.	-	-	883	86%	774 961	81%
			-	-	1027			
CC 2 – Appels de cotisations	Taux d'anomalie de calcul sur les appels de cotisations	Taux des appels de cotisations avec une anomalie de calcul par rapport au nombre d'appels de cotisations contrôlés.	1	0,01%	2	0,02%	0 13629	0,00%
			12616		12923			
	Taux de couverture des contrôles sur les appels de cotisations	Proportion des appels contrôlés par rapport à la volumétrie des appels de cotisations émis.	12616 13566	93,00%	12923 13331	97%	13629 13960	98%
CC10 – Dossier de liquidation - Liquidation	Taux de dossiers de liquidation de droits propres incomplets	Part de dossiers incomplets contrôlés par le 2nd /dernier niveau par rapport au nombre de dossiers contrôlés.	0	0%	0	0%	0 90	0%
			86		77			
	Indice de Qualité des dossiers de retraite Validés (IQV) sans impact financier	Part de dossiers de retraite de droits propres déjà validés et mis en paiement qui présente « un constat d'erreur » à la suite d'un contrôle de second / dernier niveau.	0 86	100%	0 77	100%	0 90	100%
	Taux d'Incidence Financière des erreurs au sein des dossiers de retraite liquidés (TIF)	Taux d'incidence financière des « erreurs décelées » dans les dossiers de pensions de retraite de droits propres à la suite du contrôle de second / dernier niveau.	0 1 502 113	0,00%	0 1090742,52	0%	0 1 152 310 €	0%
CC 11 - Contrôle des allocations avant paiement	Taux d'échéances avec anomalies (par l'ordonnateur et/ou le comptable)	Cet indicateur permet d'alerter sur la bonne application et formalisation des contrôles concernant les paiements à échéances	0	0%	0	0%	0 0	0%
			12		12			
	% des échéances de paiement contrôlés par l'ordonnateur et le comptable	Cet indicateur permet d'alerter sur les paiements HE (hors échéances) pour lesquels des contrôles n'ont pas été réalisés.	0 24	0%	0 24	0%	0 0	0%
CC 16 - Recouvrement des indus	Montant de la créance d'indus à date	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de la créance d'indus (en montant) à date et d'examiner son évolution dans le temps.	-	85 090 €	98 164 €		98 164 €	

Indicateurs pour le RID

Contrôle-Processus	Indicateurs	Description	Valeur 2021		Valeur 2022		Valeur 2023	
							CUMUL ANNEE 2023	
CC 1 - Exhaustivité des affiliations	Taux de traitement des affiliations dans les délais	Affiliations traitées dans le trimestre (date de saisie de l'affiliation) suivant celui de la date de début d'activité rapporté aux affiliations reçues dans l'année.	-	-	883	86%	777 959	81%
			-	-	1027			
CC 2 – Appels de cotisations	Taux d'anomalie de calcul sur les appels de cotisations	Taux des appels de cotisations avec une anomalie de calcul par rapport au nombre d'appels de cotisations contrôlés.	1	0,01%	17	0,12%	11 13471	0,08%
			9814		13939			
	Taux de couverture des contrôles sur les appels de cotisations	Proportion des appels contrôlés par rapport à la volumétrie des appels de cotisations émis.	9814 13145	74,66%	13939 13939	100,00%	13471 13487	100%
CC 16 - Recouvrement des indus	Montant de la créance d'indus à date	Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de la créance d'indus (en montant) à date et d'examiner son évolution dans le temps.	-	-	0 €		0 €	

Les indicateurs de qualité.□ **Evolution des restes à recouvrer**

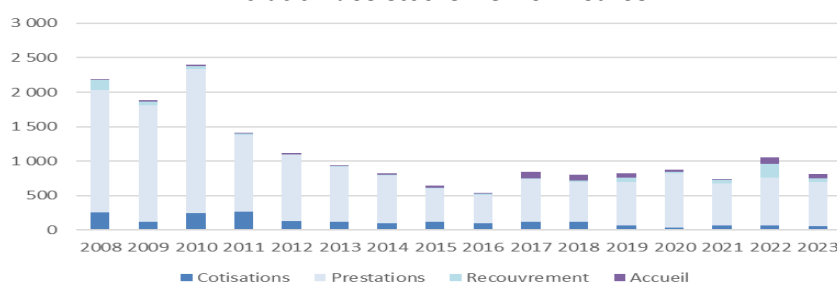
Les cotisations restant à recouvrer en fin d'année au titre de l'exercice en cours est un bon indicateur de qualité de gestion et aussi de l'état de santé économique des professionnels gérés. La plus grande complexité de la gestion du recouvrement du régime de base apparaît dans les résultats, appels de cotisations sur le revenu avec des mécanismes relativement complexes de régularisations. La dégradation des résultats du recouvrement au titre du Régime de base en 2020 est due aux retards dans les transferts de revenus 2019 à la CAVAMAC, à la suite des délais données aux professionnels de clôturer leurs comptes. 2021 marque un retour à la normale. Les cotisations étant retenues à la source sur les commissions pour le régime complémentaire et l'invalidité décès, les restes à recouvrer sont extrêmement faibles.

Restes à recouvrer par régime 2019-2023
(Au 31/12 de chaque année et au 31 mars pour le RBL)

Année	Taux	Montant
Régime de base		
2019	2,04%	1 090 234 €
2020	5,93%	3 310 438 €
2021	2,29%	1 242 407 €
2022	2,52%	1 362 032 €
2023	2,16%	1 212 700 €
Régime complémentaire - RCO		
2019	0,20%	432 340 €
2020	0,34%	816 509 €
2021	0,27%	659 046 €
2022	0,31%	758 237 €
2023	0,11%	266 218 €
Régime invalidité décès		
2019	0,00%	
2020		-2 666 €
2021	0,03%	6 242 €
2022	0,02%	5 019 €
2023		-163 358 €

□ **Evolution des stocks de dossiers à traiter**

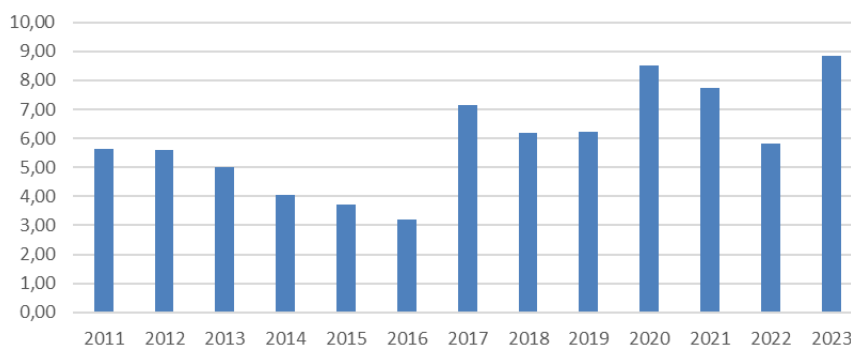
Le niveau des stocks de dossiers à traiter est un des premiers indicateurs de pilotage de l'activité. Il caractérise la capacité des équipes à traiter au fil de l'eau les différentes activités. Depuis de nombreuses années cet indicateur évolue positivement. L'année 2022 marque une dégradation dont l'origine vient de difficultés récurrentes à faire face au remplacement des personnes parties ou malades. L'année 2023 gomme en partie la dégradation de 2022 sans la faire disparaître, les causes de la dégradation restant présentes en 2023.

Evolution des stocks DOP en heures

□ **Délai de réponse au courrier**

L'effet de la mise en place de la GED a eu comme seconde incidence un allongement des délais de traitement. Avec les difficultés de remplacement dans les équipes opérationnelles, le délai de réponse aux courriers qui s'était fortement amélioré en 2022 (5,8 jours) se dégrade de 3 jours.

Délai de réponse aux courriers (en jours)



□ **Délai de liquidation (droits propres)**

La mise en place de la régularisation des cotisations du régime de base lors de la cessation d'activité en 2018 a légèrement dégradé le délai de liquidation des droits propres. La conséquence en termes d'activités est d'obtenir dans un délai maximum de 3 mois les derniers revenus d'activité et de procéder à la régularisation des cotisations.

L'attention apportée au suivi et à la mise à jour des cotisations a permis de limiter significativement un allongement prévisible des délais. Après 2020, année complexe en termes de gestion, le pourcentage de liquidation dans le trimestre de la date d'effet retrouve son niveau de 2019.

Délai de liquidation des droits propres depuis 2019

	A la date d'effet	Dans le trimestre suivant	Au delà de 6 mois	Au delà de 9 mois	+ de 12 mois	Total général
2019	90,7%	6,4%	1,8%	0,7%	0,4%	1 556
2020	87,5%	8,0%	2,3%	2,0%	0,3%	1 405
2021	90,8%	5,6%	1,9%	1,3%	0,4%	1 439
2022	94,1%	4,7%	0,2%	0,6%	0,4%	1 259
2023	96,5%	3,1%	0,4%	0,0%	0,0%	1 277
dont RBLC	96,2%	3,5%	0,3%	0,0%	0,0%	716
dont RCO	96,8%	2,7%	0,5%	0,0%	0,0%	561

Méthode : jusqu'en juin 2022 Les délais rapportés sont les délais réels moyens, sans retraitement des délais dus à l'attente de pièces de la part des demandeurs. Depuis cette date, les délais liés à l'obtention des pièces sont déduits, près de 100% des liquidations sont traités sans retard.

□ **Délai de liquidation des réversions**

Le taux de liquidation des pensions de réversion dans le trimestre s'établit à 99,9 %, pour le RCO et à 100 % pour le régime de base. Ces taux sont depuis 2022 retraités des délais dus à l'attente de pièces de la part des demandeurs ou des délais de coordination entre les régimes pour mesurer la condition de ressource au niveau de la retraite de base.

Délai de liquidation des réversions depuis 2019

	A la date d'effet	Dans le trimestre suivant	Au delà de 6 mois	Au delà de 9 mois	+ de 12 mois	Total général
2019	63,0%	19,4%	8,5%	4,2%	4,8%	1 041
2020	57,3%	22,8%	9,4%	5,2%	5,2%	915
2021	56,1%	21,5%	9,5%	4,8%	8,1%	1 256
2022	77,1%	11,6%	5,5%	2,6%	3,2%	980
2023	99,9%	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	1 018
dont RBL	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	100,0%
dont RCO	99,8%	0,2%	0,0%	0,0%	0,0%	519

Méthode : Les délais rapportés jusqu'en juin 2022 sont les délais réels moyens, sans retraitement des délais dus à l'attente de pièces de la part des demandeurs ou des délais de coordination entre les régimes pour mesure la condition de ressource au niveau de la retraite de base. Depuis cette date, ces délais liés à l'obtention des pièces, ou des temps de coordination sont déduits, près de 100% des liquidations sont traités sans retard.

□ Les demandes de retraite par type de canal

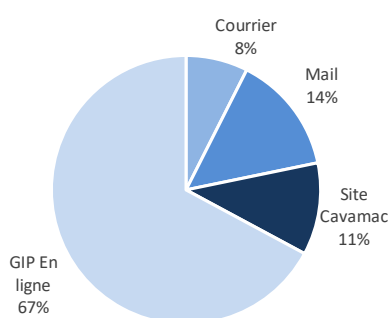
Les canaux de transmission des demandes de retraite changent rapidement.

La demande courrier ne représente plus que 8 % des demandes de retraites de droits directs. Les services inter régimes (GIP en ligne) qui permettent d'envoyer en même temps à toutes les caisses les documents nécessaires à l'ouverture des droits, se stabilisent autour de 67 % depuis 2 ans.

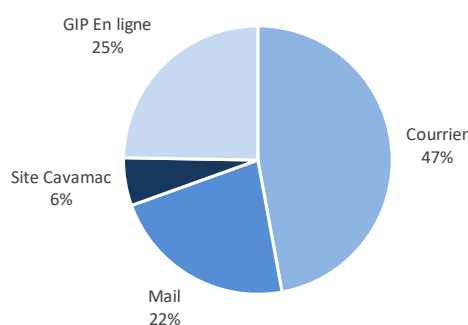
Mise en place en 2021, la demande inter régimes a été ouverte aux demandes de réversion : 25 % des demandes reçues l'ont été par ce canal (contre 19 % en 2021).

Demandes de retraite par type de canal en 2023

Canaux utilisés pour les demandes de retraite



Canaux utilisés pour les réversions



□ Délai d'affiliation

80 % des affiliations ont été traités dans les délais en 2023 (en baisse de 5 points par rapport aux deux années précédentes). Le traitement des affiliations se dégrade pour les agents en forme de sociétés, la gestion des cas de pluriactivité et les demandes de pièces expliquent des délais au-delà du trimestre.

Délais d'affiliation depuis 2019

	Dans le trimestre	Dans les six mois suivant	Dans les neuf mois suivant	Dans l'année	Au-delà d'un an	Total général
2019	78,5%	15,3%	1,1%	5,1%	0,0%	933
2020	52,2%	42,3%	1,0%	4,6%	0,0%	923
2021	85,0%	10,9%	0,8%	3,4%	0,0%	995
2022	86,4%	9,1%	1,9%	2,6%	0,0%	1 018
2023	80,1%	11,9%	4,1%	3,8%	0,0%	971

Changement de méthodologie en 2021 : prise en compte de la date d'affiliation dans le système d'information ; jusqu'en 2020, prise en compte de la date d'envoi de l'appel de cotisation.

□ Délai de radiation

Le taux de radiation dans le trimestre s'établit depuis 2013 sur une valeur pivot à +/- 96 %. Il s'établit à 96,6% en 2023.

Délais de radiations depuis 2019

	Dans le trimestre	Dans les six mois suivant	Dans les neuf mois suivant	Dans l'année	Au-delà d'un an	Total général
2018	95,6%	3,1%	1,2%	0,1%	0,0%	684
2019	96,7%	3,1%	0,2%	0,0%	0,0%	522
2020	96,1%	2,5%	1,2%	0,2%	0,0%	513
2021	97,2%	2,0%	0,8%	0,0%	0,0%	500
2022	98,7%	0,9%	0,2%	0,2%	0,0%	531
2023	96,6%	3,0%	0,4%	0,0%	0,0%	527

Mesures de la satisfaction

L'enquête liquidation, menée depuis 2017 est une enquête par mail, envoyée quelques jours après l'affiliation des nouveaux agents et après la liquidation de la pension de droits propres.

Satisfaction – enquête liquidation

Questions (note sur 5)	2019	2020	2021	2022	2023
Qualité de l'information mise à disposition	3,81	3,69	3,87	4,04	3,52
La clarté de nos communications	3,97	3,81	3,96	4,13	3,64
La clarté de nos estimations de retraite	3,85	3,77	3,91	4,09	3,63
Le conseil apporté dans vos démarches	3,77	3,68	3,78	3,92	3,43
Les délais de traitement des dossiers	3,81	3,75	3,94	3,97	3,27
La disponibilité des conseillers	3,96	3,69	3,85	4,13	3,58
La qualité de l'accueil	4,09	3,94	4,07	4,29	3,83
Satisfaction globale de la qualité de service	3,99	3,93	4,07	4,13	3,69

note sur 5 (34 % de répondants, enquête par mails)

Satisfaction – enquête Affiliation

Questions	2019	2020	2021	2022	2023
Qualité de l'information mise à disposition	3,15	3,28	3,41	3,63	3,74
La clarté de nos communications avec les assurés	3,06	3,23	3,43	3,67	3,68
La compréhension des documents adressés	3,1	3,36	3,47	3,7	3,77
Les délais de traitement des dossiers	2,91	3,14	3,52	3,65	3,68
La disponibilité des conseillers	3,29	3,16	3,44	3,69	3,89
La qualité de l'accueil	3,45	3,48	3,7	3,9	4,02
Satisfaction globale de la qualité de service	3,05	3,29	3,46	3,67	3,72

Note sur 5 (9 % de répondants (60 rep), enquête par mails)

Enquête de satisfaction CNAVPL : 86% des adhérents à la CAVAMAC sont satisfaits ou très satisfaits des services apportés par la CAVAMAC

La CNAVPL a mise en place une enquête de satisfaction effectuée entre décembre 2022 et février 2023 auprès de 1067 agents généraux actifs (344) et retraités (723).

86 % des adhérents à la CAVAMAC sont satisfaits ou très satisfaits des services apportés par la CAVAMAC 91 % des allocataires sont satisfaits ou très satisfaits ; les actifs le sont à 75 %.

87 % des adhérents ont confiance dans la caisse et considèrent qu'elle a une bonne image.

Les adhérents ont une bonne image des services téléphoniques, en termes de courtoisie (95 %), de rapidité de la réponse (92 %), de la compréhension de l'interlocuteur (95 %).

Plus de 80% des affiliés sont satisfaits de la qualité de réponse apportée à leurs demandes ainsi que du délai (par téléphone, courrier ou courriel).

Les agents sont peu utilisateurs de leur espace adhérent. Seuls 1 sur 2 l'utilisent ponctuellement ou régulièrement (58 % pour les actifs et 49 % pour les retraités).

L'écoute (81% de satisfaits ou très satisfaits), l'accompagnement dans les démarches (78 %) sont en moyenne meilleurs chez les retraités (87 %) que chez les actifs (68 %).

Dans les motifs de mécontentement pour ceux qui ont expliqué les raisons de celui-ci, la moitié des motifs viennent du niveau des retraites, du niveau de revalorisation (celui de 2022), du niveau des cotisations. Les motifs de satisfaction sont la qualité de service, les renseignements donnés, la constance du service....

Ces résultats placent la CAVAMAC dans les caisses qui ont le meilleur niveau de satisfaction, supérieurs à la moyenne des sections professionnelles.
